

AVIS DE REPORT

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERETS

Sélection de firmes de consultants pour une mission de

« **ELABORATION DES CADRES INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE LA LOGISTIQUE EN TUNISIE** »

Troisième Programme de Développement des Exportations PDE III

Composante : Amélioration du Climat de l'investissement pour la compétitivité des Exportations
Sous Composante : Soutenir le MT dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement de la logistique pour le commerce.

Prêt BIRD N°8398

Le Gouvernement Tunisien a obtenu un prêt de la Banque Mondiale en vue de financer le coût du Troisième Programme de Développement des Exportations et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer des paiements autorisés au titre de l'«Elaboration des cadres Institutionnel et Réglementaire de la Logistique en Tunisie» géré par le Ministère du Transport (MT) qui est désigné comme l'un des bénéficiaires du programme PDE III.

Le MT sollicite des candidatures émanant de Firmes de consultants (bureau d'études, cabinet de Consulting, consortium d'experts,..) en vue de la fourniture des services relatifs à l'«Elaboration des cadres Institutionnel et Réglementaire de la Logistique en Tunisie».

OBJECTIFS DE LA MISSION :

Les objectifs de la mission visent particulièrement à :

- 1- Identifier et analyser l'ensemble des dispositions réglementaires régissant les activités logistiques en Tunisie, et préparer et justifier les axes des réformes juridiques et réglementaires nécessaires, dans un objectif d'alignement avec les standards internationaux, d'amélioration de la compétitivité du secteur de la logistique en Tunisie, d'augmentation de l'attractivité des investisseurs nationaux et internationaux, et de développement des échanges commerciaux.
- 2- Engager un dialogue Public-Privé sur les améliorations à apporter au cadre légal et réglementaire général, et ainsi réduire les risques juridiques liés aux projets d'infrastructure logistique ;
- 3- Proposer l'ensemble des textes juridiques pour asseoir la création des instances et structures définies dans le schéma institutionnel qui sera retenu par le Ministère du Transport pour la Gouvernance Globale de la chaîne logistique ;
- 4- Proposer le cadre juridique et réglementaire régissant la création, le développement et l'exploitation des ZAL en harmonie avec le projet de loi y afférent, et tenant compte des différents modèles économiques possibles pour leur développement, que ce soit en mode Public, Privé ou en PPP.

QUALIFICATIONS DU CONSULTANT :

Le consultant (Bureau, cabinet, consortium ...) doit :

- Disposer d'une expérience avérée d'au moins cinq (5) années en matière de rédaction de projets de lois, de décrets, et d'analyse de politiques publiques et de cadres juridiques.
- Avoir participé durant les cinq (5) dernières années à au moins trois (3) projets de conception et/ou mise en œuvre de réformes réglementaires et institutionnelles (ex :

Audit, légistique) dans le domaine de la logistique. Des justificatifs doivent être présentés ;

- Avoir un Directeur de mission qui a réalisé au minimum une mission similaire ou jugée similaire durant les cinq années (2012-2016). Des justificatifs doivent être présentés ;
- Disposer de personnel clé qualifié pour la mission, qui dispose d'informations pertinentes sur le secteur du transport et logistique tunisien. Des justificatifs doivent être présentés.

Les Firmes intéressées peuvent retirer les termes de références auprès de la DGLTM (MT) sise au 13 rue Borjine-1073 Montplaisir Tunis ou les télécharger du site web du MT à l'adresse suivante : www.transport.tn (**Le Projet de Loi sur les Zones d'Activités Logistiques (en français) sera livré aux intéressés sur demande**).

DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS :

Pour bien élaborer leurs dossiers de candidatures, les Consultants peuvent obtenir des clarifications ou informations supplémentaires sur les documents du dossier de Termes de référence en prenant contact avec M. Wissem Mahjoub, DGLTM – Ministère du Transport. Email : wissem.mahjoub@mt.gov.tn

Ils peuvent en faire la demande par écrit à la personne désignée par le Ministère du Transport à l'adresse ci-dessus.

Le Ministère répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements à condition que la demande soit reçue au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des dossiers de manifestation d'intérêt. Le Ministère du Transport apportera toutes les modifications des termes de références qu'il jugera nécessaire suite à la demande d'éclaircissements. Le Ministère peut, à tout moment, avant la date limite de remise des candidatures, modifier les termes de références en publiant un additif qui fera partie intégrante du dossier et qui sera communiqué par écrit à tous ceux qui l'ont obtenu du Ministère du Transport.

METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT :

La sélection du consultant suivra les procédures de la méthode « QC » (Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants) décrites dans les Directives pour la Sélection et l'Emploi de Consultants de la Banque Mondiale (Edition courante de 2011 révisée en 2014).

En cas d'une Manifestation d'Intérêts proposée par un groupement, le nombre de références et les années d'expériences des cabinets formant le groupement seront cumulés.

Le Bureau, le Cabinet ou le groupement ayant les qualifications et références les plus adéquates et ayant une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 sera présélectionné et sera invité dans une deuxième étape à présenter une proposition technique et une proposition financière et ce conformément aux directives relatives à la SELECTION ET L'EMPLOI DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE (Sélection fondée sur la Qualification de Consultants « QC » : de janvier 2011 révisés en juillet 2014).

DEPOT DES CANDIDATURES :

Les Firmes de consultants (bureaux d'études, cabinets de Consulting, consortium d'experts,..) intéressées sont invitées à manifester leurs intérêts, en faisant acte de candidature et en fournissant les informations prouvant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations demandées décrites au niveau des Termes de références.

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestation d'intérêt doivent fournir dans leurs dossiers tous les documents indiquant qu'ils sont qualifiés pour conduire l'étude demandée (brochures de présentation, références techniques, description de prestations similaires, etc.), et particulièrement les pièces suivantes :

- 1) Une lettre de manifestation d'intérêt au nom de Mr le Ministre du Transport ;
- 2) L'original des termes de référence dûment signés et paraphés par le candidat ;
- 3) Une fiche de renseignements du consultant selon le modèle joint aux TdRs en annexe A1 ;
- 4) Les références justifiées du consultant dans des projets similaires réalisés (commencés et achevés) durant les cinq dernières années (2012-2016) selon le modèle joint aux TdRs en annexe A2 ;
- 5) Pour les consultants qui manifestent leur intérêt collectivement, le chef de file doit être désigné obligatoirement et la forme de la coopération prévue (groupement, autres formes) doit être précisée. Une déclaration d'intention de coopération ou un acte de groupement doit être inclus dans le dossier selon le modèle proposé en annexe A3 aux TdRs.

Le Ministère du Transport invite les consultants intéressés à manifester leurs intérêts par le dépôt d'un dossier de manifestation d'intérêt indiquant qu'ils sont qualifiés pour conduire la mission (brochures de présentation, références techniques, description de prestations similaires, expériences de conditions semblables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être fourni en trois (03) exemplaires (original + 2 copies) et envoyé par voie postale recommandée ou par rapide poste ou déposé directement au Bureau d'Ordre Central du Ministère du Transport comme suit :

République Tunisienne
Ministère du Transport
13 Rue Borjine, 1073 Montplaisir-Tunis- Tunisie
"A ne pas ouvrir"
«APPEL A MANIFESTATION D'INTERET»
ELABORATION DES CADRES INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE
DE LA LOGISTIQUE EN TUNISIE

Les Manifestations d'Intérêt doivent parvenir au Bureau d'Ordre Central du Ministère de Transport à l'adresse ci-dessus **au plus tard le lundi 06 novembre 2017.**

Cependant, les consultants ne peuvent soumettre qu'une seule candidature pour le marché faisant l'objet de cette sollicitation de manifestations d'intérêt, quelle que soit la forme de leur participation (individuelle ou membre d'un groupement).

NB. Les manifestations d'intérêt envoyées par email (voie électronique) peuvent être admises.